

Le jeudi sept octobre deux mil vingt et un à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de CREMEAUX, dûment convoqué le 30 septembre précédent, s'est réuni en Mairie de CREMEAUX, sous la présidence de Monsieur Didier PONCET, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. PONCET Didier. CLEMENCON Thierry. BRUEL Laurent.
GARRIVIER Sandra. MANISSOLLE Suzanne. TRAVARD Georges. SANGLE André.
BOURG Elodie. CONSTANS Simon. SESSEGOLO Patricia.

Mairie
42260 CREMEAUX
Téléphone 04.77.62.50.67
mairie@cremeaux.fr

Nbre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Représentés : 1
Votants : 11

Secrétaire de Séance : Mme BOURG Elodie

Excusés : LOIZZO Laurent. DUBOST Jean-Christophe
MAILLET FEUGERE Aurélien. MICHON Irène. PRAS Stéphane

Absent : aucun

Conseillers ayant donné pouvoir : un : PRAS Stéphane

. Le compte rendu du conseil du 9 septembre a été approuvé

Diagnostic réseau

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales : diagnostic de l'assainissement collectif et schéma de gestion des eaux pluviales Choix du bureau d'études prestataire Et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'effectuer un diagnostic du réseau assainissement et de faire réaliser un schéma directeur d'assainissement collectif et d'eaux pluviales.

A cet effet, M. le Maire rappelle que le conseil municipal l'a mandaté pour lancer une consultation pour le choix du bureau d'études pour ce diagnostic, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Le délai de remise des offres était fixé au 10 septembre 2021.

Les critères de sélection ont été fixés en accord avec les services du Département de la Loire qui ont été mandatés par notre commune afin de nous aider à sélectionner un bureau d'études (critères : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique)

Deux entreprises ont fait une offre :

- . la société C2EA, offre s'élevant à 56 955 Euros TTC
- . la société PPM, offre s'élevant à 75 870 Euros TTC

Au vu de l'analyse des offres, effectuée avec l'appui des services du Département de la Loire, il est proposé de retenir l'entreprise C2EA, en tant que bureau d'études.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- 1° Valide l'offre de C2EA, décide de retenir l'entreprise C2EA en tant que bureau d'études et autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces à intervenir.
- 2° Rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget assainissement.
- 3° Mandate M. le Maire afin de solliciter les subventions relatives à ce schéma directeur d'assainissement, diagnostic de l'assainissement collectif et schéma de gestion des eaux pluviales, auprès du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 4° Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pose de prises d'illumination dans le bourg (OP23864)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Pose de prises d'illumination dans le bourg

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	%	
PU Participation			-
		Travaux commune	
Pose de 6 prises d'illumination dans le bourg	2 097 €	45.0 %	943 €
TOTAL	2 097.00 €		943.65 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- **Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Pose de prises d'illumination dans le bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2020

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante l'année suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de la Commune de Crémeaux pour 2020.

Ce rapport est consultable en mairie. Il sera également publié sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (syndicat mixte des eaux de la Bombarde) pour 2020

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat mixte des Eaux de la Bombarde.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante l'année suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau pour 2020.

VENTE D'UN TERRAIN

M. le Maire rappelle que des particuliers, M. Benjamin Deux et Madame Emma Agrafeil, ont demandé à acquérir une parcelle de terrain communale, située au cadastre au lieu-dit « Chaffé », à proximité du city-stade, en vue d'un projet de construction d'une maison individuelle.

Il s'agit de la parcelle cadastrée E 265 d'une surface de 1 485 m².

Une demande de CU est en cours d'instruction sur cette parcelle. Un accès a été demandé aux services du département afin de réaliser une entrée sur la départementale D 61.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la totalité de la parcelle E 265, d'une superficie totale de 1 485 mètres carrés, à M. Benjamin DEUX et Mme Emma AGRAFEIL, au tarif de 17 €uros le mètre carré, et charge M. le Maire de poursuivre les formalités administratives de vente auprès du notaire.

Organisation de la Foire - Subventions en nature

M. le Maire rappelle que la foire d'automne aura lieu le samedi 16 octobre.

Dorénavant, la commune ne gèrera plus la vente du cidre ni la fabrication du boudin.

L'association Lucé Loisirs gèrera la vente du cidre. Il est proposé que la commune procède à l'achat de pommes auprès d'un producteur, ainsi cela équivaudra à une subvention en nature pour l'association Lucé Loisirs. Le Conseil Municipal donne son accord. Il en sera procédé de même, auprès d'une association qui acceptera de gérer la vente du boudin, la commune procédera à l'achat des matières premières pour la fabrication du boudin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'association Lucé Loisirs pour la vente du cidre et mandate M. le Maire afin de retenir une association qui souhaitera s'occuper de la vente du boudin. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces subventions en nature.

Tarifs des salles communales

M. le Maire propose d'adopter des nouveaux tarifs pour les locations de salles communales.

Il sera notamment appliqué le même tarif pour les habitants ainsi que pour les associations.

Il n'y aura plus de frais de chauffage appliqué pour les locations, le chauffage sera inclus dans le tarif global de location.

Il n'existera plus de forfait week-end. La salle sera louée au même tarif que le tarif habituel, en période de week-end (du samedi au dimanche soir).

La salle Sorbier (petite salle côté épicerie) sera louée uniquement pour les séminaires et réunions.

Les autres tarifs (vaisselle, forfait ménage...) restent inchangés.

Salles	Associations	Habitants	Extérieurs	CHAUFFAGE
				Tarifs NEANT
Salle chêne	145 €	145 €	225 €	0 €
Salle du théâtre	145 €	145 €	225 €	0 €

Salles	Associations	Habitants	Extérieurs	CHAUFFAGE
				Tarifs NEANT
Salle chêne + cuisine	225 €	225 €	325 €	0 €
				0 €

Salles	Associations	Habitants	Extérieurs	CHAUFFAGE
				Tarifs NEANT
Salle Erable	105 €	105 €	185 €	0 €
Salle érable+cuisine	185 €	185 €	285 €	0 €
Salles	Associations	Habitants	Extérieurs	CHAUFFAGE
				Tarifs NEANT
Salle sorbier	59 €	59 €	79 €	0 €
Salle hêtre	59 €	59 €	79 €	0 €

Salles	Associations	Habitants	Extérieurs	
Cuisine	80 €	80 €	100 €	

Salles	Associations		Extérieurs	Chauffage si période hivernale
chêne+théâtre	265 €		425 €	
érable+théâtre	225 €		385 €	

Il est proposé également d'instaurer un chèque de caution unique, d'un montant de 500 € euros plutôt que d'avoir des tarifs différents de chèque caution selon les salles.

Précision sur les tables et bancs mis à disposition gratuitement pour les associations : le conseil en avait délibéré et adopté cette gratuité. Il est proposé par contre de préciser que les associations devront venir chercher le matériel auprès des agents techniques.

Après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs ci-dessus et des modalités d'application, le Conseil Municipal adopte ces tarifs et nouvelles disposition de location de salles et matériel.

Ces tarifs et dispositions entreront en vigueur le 21 octobre 2021.

Projet Mairie Devis d'honoraire forfaitaire - Société Opus Architecture

Dans le cadre du projet mairie qui a déjà fait l'objet d'une pré-étude, M. le Maire propose d'avancer sur ce dossier en confiant un projet d'esquisse à un cabinet d'architecte. Le cabinet Opus architecture a établi une proposition d'honoraire qui s'élève à 6000 €uros TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

. Pharmacie : un courrier de soutien au recours hiérarchique de M. Gaillard a été envoyé au ministre de la santé

. Projet MAM

Le conseil valide l'idée de mettre à disposition un logement pour d'éventuelles personnes intéressées pour créer une maison d'accueil maternelle. Une communication sera faite.

. Vival : le dossier extension du Vival avance, un chiffrage sera fait avec des artisans locaux

. Projet Mairie : les honoraires de l'architecte ont été validés, le rapport du diagnostic amiante a été rendu

. City Stade : lors de l'inauguration du City Stade du 23 Octobre 2021, les jeunes du foot et basket feront une démonstration

. nouveau nom de l'Esat : Mme Garrivier directrice de l'Esat, a informé la mairie que lors du dernier conseil d'administration de l'Esat en juin 2021, les membres présents ont validé le changement de nom de l'association. Il est proposé de faire un choix parmi trois noms : « La Plume Verte », « Les Marcottes », « Grain de Vie ». Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour le nom « La Plume Verte ». L'Esat sera informé du choix du conseil.

. rideau pour salle de basket : un devis est demandé à D. Chaux artisan tapissier pour un rideau (protection contre le soleil – visibilité lors des matchs et entraînement de basket)

. égouts abords AST des devis sont demandés pour la mise en séparatif eaux pluviales – eaux usées aux abords de la société Ast, dans le cadre du projet d'agrandissement d'Ast.

